



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 130595

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'organisation de la prévention en France. Notre système de santé est aujourd'hui très orienté vers le curatif et tout le monde reconnaît qu'il est nécessaire de développer la prévention. Les rapports récents de la Cour des comptes, de la MECSS démontrent qu'il y a de très nombreux intervenants mais hélas un manque de pilotage. Or il serait souhaitable de nommer en Conseil des ministres un délégué interministériel dépendant du Premier Ministre qui serait chargé de ce pilotage. En 2010, la création des ARS avait notamment pour but de revenir sur la séparation absurde entre la prévention et le soin, la ville et l'hôpital et le sanitaire et le médico-social. Nous disposons donc aujourd'hui d'un responsable unique de la santé au niveau régional. Chaque ARS a prévu ou déjà mis en place une commission de coordination à laquelle participent tous les acteurs de la santé, y compris le recteur d'académie et au niveau national il existe un comité de pilotage des ARS. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le secrétaire général du comité de pilotage ne pourrait être ce délégué interministériel dépendant du Premier ministre, en élargissant ses fonctions lui permettant ainsi d'avoir un pouvoir sur les différents ministères.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130595

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2221

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)